



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 035/2024
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

APPUI AU CHALLENGE ÉTUDIANTS MAYCOURT&NAGE PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LAVALSWIMRUN À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS DES CAMPUS LAVALLOIS

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

APPUI AU CHALLENGE ÉTUDIANTS MAYCOURT&NAGE PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LAVALSWIMRUN À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS DES CAMPUS LAVALLOIS

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le défi sportif et solidaire MayCourt&Nage, présenté par l'association LavalSwimRun, répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération confirme son soutien au projet d'accompagnement des étudiants pour une préparation sportive et mentale sur l'année universitaire 2023-2024, porté par l'association LavalSwimRun, et décide d'attribuer une aide de 2 800 € pour l'accompagnement de 10 équipes, soit 280 € par binôme étudiants inscrit au défi, dans la limite de 10 binômes.

Article 2

L'association devra s'engager à faire apparaître l'accompagnement financier de Laval Agglomération sur ses différents supports de communication et de diffusion.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault